

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 18 octobre 2024

Date de la convocation
14 octobre 2024

Date de la séance
18 octobre 2024

N°2024\_10\_05

Réfection du monument aux morts et aménagement de ses abords : demande de fonds de soutien aux investissements communaux

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

**Présents :** Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFÉUX, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :** Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFÉUX

**Absents excusés :**

**Absents :** Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**VU** l'avis favorable du conseil municipal en date du 10 juin 2024 de rénover le monument aux morts avant de célébrer son centenaire lors de la cérémonie du 11 novembre 2025,

**VU** la délibération n° CC-2024-83 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024 relative au fonds de soutien aux investissements communaux pour la période 2025-2027,

**VU** la délibération n° 2024-10-04 du 18 octobre 2024, relative à l'approbation du projet de réfection du monument aux morts et de l'aménagement de ses abords,

**CONSIDÉRANT** le coût total de l'opération estimé à 13 230,50 € HTVA,

**CONSIDÉRANT** la possibilité de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre du dispositif d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux,

**CONSIDÉRANT** que le dossier de demande d'attribution de fonds de soutien doit être adressé au Grand Reims au plus tard le 31 octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission « Amélioration du cadre de vie », en date du 7 octobre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- de déposer un dossier au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour les travaux de réfection du monument aux morts et aménagement de ses abords ;

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de fonds de concours.

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*C. Malaisé*



Date de transmission de l'acte: 25/10/2024  
Date de réception de l'AR: 25/10/2024

051-215104159-2024\_10\_05-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 25/10/2024

Date de reception de l'AR: 25/10/2024

051-215104159-2024\_10\_05-DE

A G E D I